

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD218

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE 9

À l'alinéa premier, substituer aux mots :

« à compter du »,

le mot :

« au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.